



COMMUNIQUE TAUX D'AVANCEMENT OUVRIER

Tableau de répartition des taux pour la période 2019-2021

www.fnte.cgt.fr

ANNEE	OUVRIERS	CHEFS D'EQUIPE	TECHNICIENS A STATUT OUVRIER
2019	Avancement au groupe VII : 15 %		14 %
	Avancement au Hors groupe : 14 %		
	Avancement au hors groupe nouveau : 12 %		
	Avancement aux groupes hors catégorie A et B : 12 %		
	Avancement au groupe hors catégorie C : 8 %		
Avancement d'échelon au choix : 22%			
2020	Avancement au groupe VII : 14 %		T3 à T5bis : 14 % T6 à T7 : 13%
	Avancement au Hors groupe : 13 %		
	Avancement au hors groupe nouveau : 11 %		
	Avancement aux groupes hors catégorie A et B : 12 %		
	Avancement au groupe hors catégorie C : 8 %		
Avancement d'échelon au choix : 22%			
2021	Avancement au groupe VII : 14 %		T3 à T5bis : 14 % T6 à T7 : 13%
	Avancement au Hors groupe : 12 %		
	Avancement au hors groupe nouveau : 10 %		
	Avancement aux groupes hors catégorie A et B : 12 %		
	Avancement au groupe hors catégorie C : 8 %		
Avancement d'échelon au choix : 22%			

**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr